



## Expulsion d'un camping à Oleron Charente maritime

Par **michel**, le **13/06/2009** à **08:12**

Bonjour,

voilà en juin 2005 j'ai acheté un mobilhome à un particulier 12000 euros avec la certitude de rester plusieurs années, confirmé par la belle fille du gérant.

Et en octobre 2007 lettre recommandée pour libérer la parcelle prétextant une nouvelle image de l'hôtellerie de plein air, ou bien d'en acheter un neuf

25000 euros. J'ai pris un crédit pour ce mobilhome 300 euros par mois, donc j'ai mis mon mobilhome en dépôt-vente en 12 12 2007.

Je paye pour un mobilhome que je n'ai plus.

Le 14 mai 2009 j'appelle le dépôt-vente pour avoir des nouvelles, il me répond qu'il est réservé, appelé moi début juin. Le 15 mai je vais sur un site d'annonces, je vois mon mobilhome en location à La Palmyre!!!

Le 16 mai j'appelle le dépôt-vente, il me répond que ce n'est pas le votre, il y a des détails qui ne trompent pas, j'ai gravé mes initiales sous le châssis, mais à l'aise, il m'envoie le chèque signé du 14 05 2009 et il l'a vendu le 28 12 2008.

2ème arnaque, c'est une profession malhonnête. donc j'ai remboursé mon crédit. c'est un abus de confiance. merci de votre écoute.

Comment me défendre contre ses agissements crapuleux?  
cordialement michel

Par **michel**, le **12/10/2012** à **12:38**

bonjour a tous,  
10 passages sur tmc camping tous les coups sot permis.  
plainte sans suite  
merci la justice

Par **michel**, le **04/11/2013** à **21:04**

bonsoir,  
maintenant je roule en camping car,  
j ai recuperé 3500 euros sur 12000 euros.  
le mh c est fini on a compris.  
michel arnaqué 2 fois.